



## ASSEMBLÉE — 38<sup>e</sup> SESSION

### COMMISSION TECHNIQUE

#### Point 35 : Navigation aérienne — Soutien de la mise en œuvre

#### RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AU PLAN RÉGIONAL DANS LE DOMAINE DE L'AVIATION

[Note présentée par les 54 États contractants<sup>2</sup>, membres de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)]

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Tout en imprimant une orientation stratégique au programme technique de travail de l'OACI dans le domaine de la navigation aérienne, le Plan mondial de navigation aérienne (GANP, Doc 9750) sert d'outil de planification et de mise en œuvre pour les groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG), pour les États, les prestataires de services, les usagers de l'espace aérien et d'autres parties prenantes. Le 29 mai 2013, le Conseil (199/5) a approuvé la quatrième édition du Plan mondial de navigation aérienne qui contient le nouveau concept de mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU). Comme les PIRG poursuivent les améliorations de performances au plan régional par la mise en œuvre des modules des blocs ASBU du GANP, la présente note souligne la nécessité de créer un cadre de recherche et de développement au plan régional et d'œuvrer à la mise en œuvre de la quatrième édition du Plan mondial de navigation aérienne et ce, de manière rentable.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée :

- à noter l'information contenue dans la présente note de travail ;
- à demander au Conseil de l'OACI d'envisager la création d'un cadre de recherche et le développement de l'aviation au plan régional, destiné à la mise en œuvre d'applications rentables, intégrées et interopérables ;
- inviter le Conseil à assurer la coordination avec les Commissions régionales de l'aviation civile et les autres organisations intéressées dans la conduite effective des activités régionales de recherche et de développement au plan régional ;
- demander au Conseil d'apporter un appui conséquent et de promouvoir la coopération et la collaboration entre les cellules régionales de recherche et de développement.

*Objectifs  
stratégiques :*

Cette note de travail a trait aux Objectifs stratégiques A, B et E sur la sécurité, la capacité, l'efficacité et l'environnement.

<sup>1</sup> Les versions anglaise et française sont fournies par la CAFAC.

<sup>2</sup> Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

<i>Incidences financières :</i>	L'incidence financière ne peut être quantifiée, mais le système mondial tirera d'énormes avantages du point de vue de la sécurité, de l'exploitation, de l'environnement et de la rentabilité.
<i>Références :</i>	Doc 9750, <i>Plan mondial de navigation aérienne</i> , quatrième édition Doc 9883, <i>Manuel de performances au Plan mondial du système de navigation aérienne</i> Doc 10007, <i>Rapport de la douzième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/12)</i>

## 1. INTRODUCTION

1.1 Les innovations et les améliorations sont les moteurs du progrès et de l'efficacité dans toute entreprise humaine, particulièrement dans les principales industries telles que l'aviation civile internationale.

1.2 Il est réconfortant de noter que la plupart des grandes réalisations de l'homme ont été rendues possibles par la recherche et le développement établis et financés par des individus et des institutions dans diverses régions. La NextGen aux États-Unis et les initiatives de recherche ATM pour un Ciel unique européen sont des exemples vivants de programmes régionaux de recherche et de développement qui déterminent l'avenir de l'aviation.

## 2. ARGUMENTAIRE

2.1 Nombre d'États doivent encore imprimer leur marque quant aux améliorations à apporter à l'aviation civile à l'avenir. L'implication des jeunes talents et des organisations dans les différentes initiatives de recherche et de développement dans les diverses régions de l'OACI et l'appropriation de ces initiatives pourraient entraîner une croissance accélérée et la transformation souhaitées de ces régions.

2.2 La mise en oeuvre de l'initiative de recherche et de développement au plan régional offrira l'occasion de développer l'expertise dans les diverses régions de l'OACI et de valoriser les travaux des divers groupes d'experts et groupes d'étude.

2.3 Cette initiative contribuera également à la matérialisation de la NextGen du programme professionnel d'aviation de l'OACI.

## 3. PARTIES PRENANTES

3.1 Des institutions de haut savoir et des écoles polytechniques choisies pourraient être identifiées dans le cadre des programmes régionaux de recherche et de développement.

3.2 En tant que pionnier dans l'harmonisation des programmes et des initiatives au plan régional intéressant l'aviation civile, l'OACI pourrait aider à créer un cadre pour les cellules régionales de recherche et de développement dans ces régions.

3.3 Les Commissions régionales de l'aviation civile devront jouer un rôle de chef de file par la mise en place des structures régionales nécessaires, y compris un environnement politique propice en vue de l'atteinte des objectifs des programmes régionaux de recherche et de développement.

3.4 Les principales parties prenantes de l'industrie, à savoir les compagnies aériennes, les aéroports, les prestataires de services de navigation aérienne, etc., auxquels s'appliqueront la plupart des innovations nées de la recherche et du développement, ont un énorme défi à relever et une grande contribution à apporter à cet égard.

3.5 Il est de l'intérêt des principaux fabricants d'apporter une contribution conséquente en termes de procédés de recherche effective et d'essais, de données et de financement du fait qu'ils bénéficieront des bienfaits du développement de l'aviation quelle que soit la région.

#### **4. COLLABORATION**

4.1 Les institutions régionales de recherche et de développement dans l'aviation devront coopérer afin d'internationaliser l'application des résultats de la recherche. Les initiatives régionales des communautés aéronautiques en développement doivent compléter les efforts des institutions bien établies dans les communautés aéronautiques développées.

4.2 La mise en place des programmes régionaux de recherche et de développement s'attellera d'abord à renforcer les capacités et les innovations au plan régional dans les zones qui ont été confrontées à des difficultés dans la mise en oeuvre des programmes mondiaux. Par exemple, les PIRG tireront grandement parti de la recherche en coordonnant les feuilles de route pour les mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) du Plan mondial de navigation aérienne.

4.3 Les domaines de recherche devraient être identifiés dans le cadre de l'OACI et il faudrait prêter attention aux initiatives de coopération et aux travaux effectués à ce jour par les États membres afin de fournir un cadre et un système ATM mondial sans couture.

4.4 Les résultats des initiatives de recherche et de développement au plan régional peuvent concourir au développement et à la mise en oeuvre de feuilles de route régionales ou être adoptés par des institutions aéronautiques, les fabricants et les communautés des régions développées pour les besoins d'innovation et de conception de futurs systèmes.

#### **5. MÉCANISMES DE FINANCEMENT**

5.1 La mise en place d'un cadre régional de recherche et de développement dotés d'arrangements institutionnels et de financement nécessaire aux fins d'identification des talents, des initiatives et des institutions permettra aux communautés aéronautiques en développement de devenir des partenaires mondiaux pour le développement de l'aviation civile internationale.

5.2 L'OACI, les fabricants, les institutions tertiaires, les bailleurs de fonds ou d'autres groupes régionaux de recherche et de développement peuvent identifier des programmes régionaux de recherche et de développement spécifiques ou des activités régionales en cours en vue de soutenir ou de coopérer avec une initiative régionale donnée. Cette collaboration contribuera à développer l'expertise, à accroître les connaissances dans l'industrie et s'inscrira dans le cadre des initiatives régionales tendant à trouver des solutions globales pour relever des défis communs.

## 6. **CONCLUSION**

6.1 La mise en place et le financement de programmes de recherche et de développement régionaux permettra de développer l'expertise dans toutes les régions et offrira des solutions innovantes pour une croissance accélérée de l'industrie aéronautique.

— FIN —